

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales)

MERCREDI 29 MAI 2024
À 20 HEURES
Dans la salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR :

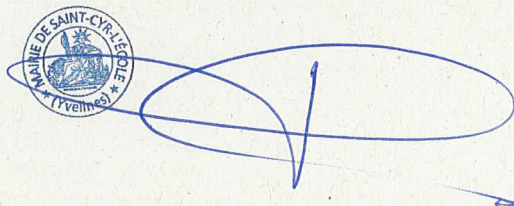
- I. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 avril 2024
- II. Examen des 14 délibérations et annexes :
 - Réf 2024/05/1 : Attribution des subventions 2024 à l'association EMSCE
 - Réf 2024/05/2 : Attribution des subventions 2024 à l'association UNRPA
 - Réf 2024/05/3 : Attribution des subventions 2024 à l'association LES SAINT CYRIENNES
 - Réf 2024/05/4 : Attribution de subventions 2024 aux associations locales et établissements scolaires
 - Réf 2024/05/5 : Avenant n° 6 grille tarifaire centre aquatique
 - Réf 2024/05/6 : Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
 - Réf 2024/05/7 : Convention pour la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Versailles, coordonnateur, le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Versailles, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les villes membres de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.
 - Réf 2024/05/8 : Convention d'occupation privative du domaine public pour l'installation de ruches à l'intérieur du Nouveau cimetière (paysager) sis Chemin de l'avenue de Villepreux.
 - Réf 2024/05/9 : Convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique entre l'état et la ville de Saint Cyr pour l'école Jean Macé
 - Réf 2024/05/10 : Approbation des zones d'accélération des énergies renouvelables
 - Réf 2024/05/11 : Rapport sur l'utilisation du FSRIF 2023
 - Réf 2024/05/12 : Mise à jour de la carte scolaire
 - Réf 2024/05/13 : Modification du tableau des effectifs
 - Réf 2024/05/14 : Présentation d'un successeur par le titulaire d'une autorisation d'occupation privative d'un emplacement sur le domaine public communal à l'intérieur de la halle du marché communal d'approvisionnement.

III. Pour information : Liste des décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal du 25 mai 2020. Application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

IV. Questions diverses

Saint-Cyr-l'École, le 23 mai 2024

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

The image shows the official seal of the Municipality of Saint-Cyr-l'École, Yvelines, which is a circular emblem with a central figure and the text 'MAIRIE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE' and 'YVELINES'. To the right of the seal is a large, stylized blue ink signature.

NB : Cette séance sera filmée et diffusée par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, et son visionnage restera possible après coup.